

# COMMUNE DE PUPILLIN

## 39600

### N° 26 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 29 SEPTEMBRE 2016

**Présents :** JAQUIER Christian, BRENIAUX Blandine, LORENTZ Jean-Jacques, CHARLES Valérie, JOLY Lionel, THIEVENT Claudine.

**Absents excusés :** CRINQUAND Mickaël, FORESTIER Arnaud, MAIRE Corinne

**Secrétaire de séance :** LORENTZ Jean-Jacques

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

### **3) Encaissement d'un chèque de l'entreprise COB 21 et d'un chèque de Groupama**

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Affouages 2016
- 2) Taxe de séjour 2017
- 3) Encaissement d'un chèque de l'entreprise COB 21
- 4) Questions diverses

#### **1) Affouages 2016**

##### **- Rôle d'affouage**

Pour être inscrit au rôle d'affouage, il faut être domicilié dans la commune avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours.

Les parcelles concernées par l'affouage 2016 sont 8, 15j, 21AR + 25 et 26 pour les houppiers de l'année dernière.

##### **- Règlement et tarif :**

Le règlement est présenté par le Maire aux conseillers.

Les garants de la coupe sont : M. CRINQUAND Mickaël, M. BRENIAUX Frédéric et M. THIEVENT Jean-Pierre.

**Les affouagistes devront comme l'an passé, présenter en mairie une attestation d'assurance « responsabilité civile Chef de famille » et informer leur assureur de leur activité d'affouagiste-exploitant.**

**Il est rappelé que l'affouage doit être fait par la personne inscrite au rôle qui est seule autorisée à exploiter et qui est responsable des fautes éventuelles lors de l'exploitation. Des contrôles en forêt sont possibles par la MSA pour travail dissimulé.**

**Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, approuve le mode de partage par feu et le rôle d'affouage qui sera affiché. Il approuve le règlement d'affouage et ses annexes. Il fixe le tarif de l'affouage 2016/2017 à 3,00 € le stère.**

**La date limite d'inscription en Mairie est fixée au vendredi 21 octobre 2016.**

La date du partage des coupes sera communiquée ultérieurement aux personnes intéressées suivant l'avancement de l'abattage des arbres par les bûcherons.

## 2) Taxe de séjour 2017

Le Conseil Départemental a voté lors de sa session départementale de juin 2016, l'instauration de la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour. **Cette taxe égale à 10 %** des tarifs applicables à la taxe de séjour, est perçue par les communes selon les mêmes modalités que la taxe de séjour à laquelle elle s'ajoute.

**Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité** fixe les tarifs de la taxe de séjour intégrant cette nouvelle taxe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à savoir :

- Hébergement 4 étoiles : **0,90 € par personne et par nuitée,**
- Hébergement 3 étoiles : **0,60 € par personne et par nuitée,**
- Hébergement 2 étoiles : **0,50 € par personne et par nuitée,**
- Hébergement 1 étoile : **0,40 € par personne et par nuitée.**

Le régime des exonérations a été modifié par la loi (art. L 2333-31 du CGCT) : désormais seuls sont exonérés :

- les mineurs de moins de 18 ans,
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune.

## 3) Encaissement d'un chèque de l'entreprise COB 21 et d'un chèque de Groupama

Le conseil **accepte à l'unanimité le remboursement par l'entreprise COB 21, de 208,95 €, correspondant à la facture de l'entreprise Vanotti.** Un chauffeur livreur roulant à vive allure dans le village avait endommagé le carter de la pompe à eau alors que l'employé communal arrosait les massifs de fleurs.

Le conseil **autorise à l'unanimité le Maire à encaisser sur le compte de la commune un chèque de 62,44 € correspondant au remboursement partiel des vêtements de sécurités achetés à l'employé communal.**

## 4) Questions diverses

\* **Le conseil remercie l'ASCP** pour le don à la commune de 180,56 € correspondant au bénéfice des jeux des 4 villages.

\* **Toutes les personnes qui désirent modifier les informations sur leur entreprises et/ou gîtes et chambres d'hôtes sur le panneau à l'entrée du village peuvent en faire la demande en mairie.**

\* Afin d'uniformiser les panneaux indicatifs à l'intérieur du village, **toutes les personnes intéressées par des modifications et/ou de nouveaux panneaux, la commune se propose de regrouper les demandes en mairie et négocier les prix,** sachant que le coût de ces nouveaux panneaux ou des modifications, reste à la charge de chaque demandeur.

\* **Le conseil remercie tous les bénévoles qui ont participé à la fête du Biou.**

## INFORMATIONS

\* **Dépose de la cabine téléphonique :**

Orange nous informe par un courrier recommandé que d'ici le 31 décembre 2017, ils vont procéder à la dépose sur l'ensemble du territoire de toutes les cabines téléphoniques.

\* **Bacs d'ordures ménagères :**

Le conseil rappelle aux habitants que les bacs d'ordures ménagères doivent être rentrés au plus tard le lendemain de la collecte.

**\* Location appartement mairie :**

Mme ROSSELET Sandra a été retenue pour louer l'appartement situé au dessus de la Mairie.  
Le bail sera signé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

**\* Lyonnaise des eaux / Assainissement :**

Suite à l'orage du 25 juin dernier, la commune ne sait toujours pas si elle pourra être classée en état de catastrophe naturelle. La Lyonnaise des eaux va modifier une bouche d'égouts mixte afin d'essayer de réduire les problèmes en cas de gros orage mais il est rappelé aux habitants que le contrat de délégation par affermage du service d'assainissement collectif signé le 22 avril 2013 précise que :

« les installations privées sont conçues pour protéger la propriété contre tout reflux d'eaux usées ou pluviales en provenance du réseau public notamment lors de la mise en charge (joints et tampons étanches, dispositif anti-refoulement...) »

Ce contrat reste consultable en Mairie.

**\* Programme de financement européen LEADER 2015-2020**

Une brochure à destination des particuliers, associations, entrepreneurs et collectivités est disponible en mairie pour obtenir un soutien financier et être accompagné dans le montage des projets situés ou intervenant sur le Pays du Revermont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

**Le maire**

**Le secrétaire de séance**

**Christian JAQUIER**

**Jean-Jacques LORENTZ**